

I I I ECHANGES EN CINEMATOGRAFIE

Les deux parties sont convenues:

- (1) d'encourager toute mesure destinée à augmenter la vente et l'achat de films présentés par l'industrie du film des deux pays. Les relations commerciales seront dirigées directement par V.O. Severportfilm du côté soviétique et les organisations concernées du côté canadien.
- (2) d'encourager et de faciliter sur une base mutuelle la distribution non commerciale concernant l'échange de films sur l'éducation, la science, les sports et autres.
- (3) d'encourager l'organisation de premières et de journées du Film canadien en URSS et du Film soviétique au Canada. Les termes de ces représentations seront coordonnés par les organisations compétentes de part et d'autre.
- (4) de contribuer à la participation de la cinématographie canadienne à des festivals internationaux du film en URSS, et à la participation de la cinématographie soviétique à des festivals internationaux du film au Canada.
- (5) de contribuer à la production en commun de grands films, de films scientifiques, de films populaires et de films éducatifs.
- (6) d'encourager l'échange de spécialistes (délégations ou particuliers) qui peuvent représenter les groupes qui s'intéressent en général à la cinématographie, ainsi que l'échange d'information.

I V ECHANGES EN TELEVISION ET EN RADIO

Les deux parties sont convenues d'encourager le développement de la coopération entre Radio Canada et le Comité d'Etat du Conseil des Ministres de l'URSS pour la télévision et la radio-diffusion, conformément à l'accord conclu entre ces organismes.